In Extenso

COGES

1 Bis, Bd de la Chantourne 38700 LA TRONCHE

Tél.: +33 (0)4 76 51 70 30 Fax: +33 (0)4 76 51 10 08 grenoble@inextenso.fr www.inextenso.fr

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 Polytec, 19 Rue des Berges 38 000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE-SAVOIE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901 Polytec, 19 Rue des Berges 38 000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'Association Gefluc Grenoble-Dauphiné-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents aux membres de l'Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Association GEFLUC Grenoble-Dauphiné-Savoie

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations

les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention

comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles

de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs

de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il

formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes

annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une

image fidèle.

La Tronche, le 22 mars 2024

Le commissaire aux comptes

COGES

Eric CERVERA

BILAN

ACTIF					
		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			
	Brut	Amort Prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Total I : Actif immobilisé					
Stocks et en cours					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 520		18 520	2 158	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres					
Valeurs mobilières de placements	76 755		76 755	77 538	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	88 518		88 518	150 975	
Charges constatées d'avance					
Total II : Actif circulant	183 793		183 793	230 672	
Total III : Frais d'émission des emprunts				×	
Total IV : Primes de remb. des emprunts					
Total V : Ecarts de conversion Actif					
Total Général (I + II + III + IV + V)	183 793		183 793	230 672	

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
	Net	Net
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 818	13 288
Réserves pour projet de l'entité	85 526	79 022
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	28 479	-4 966
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consomptibles		
Total I : Fonds propres	115 822	87 344
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II : Fonds reportés et dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III : Provisions		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 976	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	65 994	143 328
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV : Dettes	67 971	143 328
Total V : Ecarts de conversion Passif		
Total général (I + II + III + IV + V)	183 793	230 672

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)
Cotisations	685	80
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	700	
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	86 695	98 574
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consomptible		
Dons manuels	15 357	19 786
Mécénats	33 976	8 349
Legs, donations et assurances-vie	24 700	22 000
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	*	7 582
Autres produits		170
Total I : Produits d'exploitation	162 113	156 542
Achats de marchandises		100 042
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	50 295	35 850
Aides financières	86 763	113 478
	00 703	377
Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements		13 688
Charges sociales		87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	0.000	44.00
Autres charges	3 603	11 230
Total II : Charges d'exploitation	140 661	175 493
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	21 452	-18 951
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 217	1 038
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III : Produits financiers	2 217	1 038
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV : Charges financières		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 217	1 038
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	23 669	-17 913
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 850	12 946
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V : Produits exceptionnels	4 850	12 946
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	40	

CECLIIO	COCNODIC
CIEFLUIC	GRENOBLE
~	01,00000

Montants en EUR

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		×
Total VI : Charges exceptionnelles	40	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 810	12 946
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	169 180	170 527
Total des charges (II + IV + VI + VIII + VIII)	140 701	175 493
Solde créditeur : Excédent	28 479	
Solde débiteur : Déficit		4 966

GEFLUC GRENOBLE DAUPHINE SAVOIE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2023 dont le total est de **183 792,60** € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de **28 478,57 €**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de réaliser dans les départements de l'ISERE - DROME - SAVOIES, l'action entreprise par la FÉDÉRATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DES ENTREPRISES FRANCAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER (FEGEFLUC), en contribuant, dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers, à la lutte contre le cancer.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tiennent compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	Α	В	С	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture
Kubi iques	rexercice			de l'exercice
Immobilisations incorporelles		NEANT		
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements	Α	В	С	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières		NEANT		
TOTAL				

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements	Α	В	С	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques Provisions pour charges Provisions pour dépréciations	NEANT	NEANT	NEANT	
TOTAL	0	0	0	0

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

		Liquidité	de l'actif		Montant	Degré d'ex pas	sif	
Créances (a)	Montant brut	Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Dettes (b)		Echéances à moins 1 an	Echéa A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres			94	à 2 ans au maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant Créances clients et comptes rattachés	18 520,00	18 520,00	ı	à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes	280,39	280,39		
Autres	e e			financières divers (2) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 976,12	1 976,12		
Charges constatées d'avance				Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes				
				rattachés Autres dettes	65 714,00	65 714,00		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	18 520,00	18 520,00		TOTAL	67 970,51	67 970,51		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en	,			
				cours d'exercice.				

⁽a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		Α	В	C	D = A - B + C
			NEANT		
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

⁽¹⁾ Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS <u>AFFECTÉS</u> (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations			NEANT		
Sous-total					
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
			NEANT	
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

		Utilisation par l'association ou la fondation							
Dons en nature	A nouveau (stock initial)	Utilisées	Sorties vendues	Stockées	Solde (stock final)				
	A	В	c	D	E=A-B-C+D				
			NEANT						
TOTAL	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT				

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres cloture 31/12/23	
	Montant	Montant	dont généro sité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont généro sité du public	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres avec droit de reprise									
Écarts de réévaluation Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité	13 288,00					-11 470,00		1 818,00	
Autres réserves	79 021,81	-4 966,29		11 470				85 525,52	
Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice	-4 966,29	4 966,29				28 478,57		28 478,57	
Situation nette Dotations consomptibles Subvention d'investissement Provisions réglementées	.87 343,52	0		11 470		17 008,57		115 822,09	
TOTAL	TO STATE			ASSEMBLY OF THE PARTY OF THE PA		DECEMBER 1885			

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

Origines		
- Excédent comptable définitivement acquis		-4 966,29
- Report à nouveau antérieur		92 309,81
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de		
fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
Affectations Résultats 2022		
- Report à nouveau		
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)	87 343,52	
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	
	,	

PRODUITS À RECEVOIR	799,78
CRÉANCES À RECEVOIR	17 720,22
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00
DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS Comptes fournisseurs Comptes fournisseurs factures non parvenues Comptes Adhérents frais non parvenus	67 970,51 65 714,00 1 976,12 280,39
DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES a) Organismes sociaux	0,00

URSSAF Caisse de retraite Formation professionnelle	0,00 0,00 0,00
b) Dettes concernant les congés payés	
Dettes congés à payer	0,00
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	0,00
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 320,00
Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes	1 320,00
Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services	0,00

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

NÉANT

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART	
Compte sur Livret	76 755,01	76 755,01	0,00	
TOTAL	76 755,01	76 755,01	0,00	

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition...) ³ 29 491,00 €

5 personnes à temps partiel

DON EN NATURE

1 808,00 €

Frais de déplacement de bénévoles non remboursés

MECENAT DE COMPETENCE

234 357,00 €

12 mois d'un salarié Schneider Electric Industries

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2023

65 714,00 €

€

Taux horaire Smic: 11,52 euros

2 jours par semaine sur 10 mois avec des mois de 4 semaines, soit 80 jours par personne

Pour 5 personnes : 11,52*8*80*4 = 29 491 euros

^{3.} Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.

GEFLUC DE GRENOBLE

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 – MISSIONS SOCIALES 1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France 1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres	2 229 64 686		RESSOURCES DE L'EXERCICE 1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC 1.1 Cotisations sans contrepartie 1.2 Dons, legs et mécénats - Dons manuels - Legs, donations et assurances-vie - Mécénat 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	685 74 033	80 51 056
organismes agissant à l'étranger 2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS 2.1 Frais d'appel à la générosité du public 2.2 Frais de recherche d'autres ressources		5 231	1.5 Autres ressources nees a la generosite du public		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 032 76 947	7 477 51 136	TOTAL DES RESSOURCES	74 718	54.400
TOTAL DES EMPLOIS 4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	70 947	31 130	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	74710	51 136
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	76 947	51 136	TOTAL	74 718	51 136
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	EN	EXERCICE	EXERCICE		EXERCICE	EXERCICE
NATURE		2023	2022	- H	2023	2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		,,,		1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France		79 154	73 515	Bénévolat	29 491	33 824
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature	234 357	126 051
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		164 050	60 910	Dons en nature	1 808	1 140
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		22 452	26 591			
	TOTAL	265 657	161 015	TOTAL	265 657	161 015

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de L'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté de l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le Gefluc a toujours limité au maximum le recours à la publicité, à l'envoi massif de courriers de sollicitation (mailings), pour privilégier les contacts personnels de ses bénévoles et salariés. Les frais d'appel à la générosité et de fonctionnement se trouvent ainsi limités à leur minimum.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une subvention versée par notre Fédération nationale, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : 74 288,08 €.

Une subvention versée par notre Fédération nationale pour la réalisation de projet de développement, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de : 5 406,99 €

Le troisième acompte de **7 000.00 €** a été versé par AG2R, dans le cadre de la convention de financement de l'expérimentations du projet Ge-Reviens (accompagnement des salariés atteints du cancer et des entreprises dans le maintien ou le retour à l'emploi) suite à la signature de l'avenant de prolongation de la durée d'expérimentation. Ceci solde la convention établie en 2020.

En 2023

- 11 533,75 € ont été dépensés pour la réalisation des parcours Ge-Reviens. En 2023, 1 nouveau parcours a été démarrés et 4 achevés.
- 3 325,18 € ont été dépensés pour la réalisation des actions GE-Préviens.

Le chef de projet (mécénat de compétence) a permis de reprendre le pilotage du programme Ge-Reviens et de lancer le programme Ge-Préviens.

En 2023, pas de manifestations organisée par l'association.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Aucun

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

Maintien au niveau des ressources et des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

Pas de salarié. Activité de secrétariat réalisée par de la prestation extérieure.

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5).

Les 3 principaux cadres dirigeants du Gefluc Grenoble (Président, vice-président et délégué régional) sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES (CC - TAC 1.1.5)

Les administrateurs peuvent se faire rembourser leurs frais de déplacements.

En 2023, 557,52€ ont été remboursés en frais de déplacement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Redevance versée à la fédération des GEFLUC : 3 602,63 €. Ce montant représente 4,4 % des recettes 2023 hors subventions BERTHAULT.

MECENAT DE COMPETENCE

Dans le cadre du dispositif « PASS ASSOCIATION », détachement d'un salarié de Schneider Electric Industries SAS du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Reçu fiscal émis : 234 357€

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Le GEFLUC Grenoble loue un bureau dans les locaux de l'UDIMEC pour un loyer de 480 Euros par mois, toutes charges comprises. La convention a été transmise au Commissaire aux Comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- Renouvellement/nomination de mandats des administrateurs

Les mandats de Jean Yves BERTHONNIER, Jean Pierre GILLET et Patrick VIALLET ont été renouvelés pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Thierry CLEMONT et Véronique PHILIPPON ont été nommés administrateur par l'assemblée Générale pour une durée de 3 années, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Démission d'administrateurs

Renaud ANTOINE, Jean Marc GRENIER et Jean Michel VIDAL ont démissionné de leur fonction d'administrateur en 2023.

Mandat des membres du Conseil d'administration (si acceptation des mouvements ci-dessus)

Prénom	NOM	Fonction	Renouvellement
Louis Alain Xavier Bruno Patrick Véronique Jean Yves Jean Luc Jean Pierre Philippe Patrick Jean Michel Vincent Jean Claude Thierry Didier Philippe '*' SEI = Schneider	Chossinand Bortolin d'Esquerre Peruzzo Ville Philippon Berthonnier Descotes Gillet Pujol Viallet Vidal Berthet Kieffer Veyon Clemont Cupissol Colomb	Président Vice-Président Vice-Président Délégué Général Trésorier	2024 2024 administrateur représentant SE* 2024 2025 2026 2026 2025 2026 administrateur représentant CERA* 2026 administrateur représentant VTV* 2025 2025 2025 2025 2025 2026 administrateur representant la Fédération administrateur representant la Fédération

MANIFESTATIONS

Reprise de la manifestation annuelle du VTV et du Bridge de Voiron

ENGAGEMENTS HORS BILAN

0,00€

Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2022, l'engagement s'élève à la somme totale de 0,00 €

Se décomposant comme suit :

- Capital restant dû

Néant

- Intérêts restant dus

Néant

Crédits-bails

RETRAITEMENT DES CREDITS -BAILS						
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total	
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS						
 cumuls exercices antérieurs 						
- dotations de l'exercice						
Sous-total						
REDEVANCES PAYÉES						
 cumuls exercices antérieurs 						
- exercice						
Sous-total						
REDEVANCES RESTANT À PAYER						
- à un an au plus						
- à + d'un an et cinq ans au plus						
- à + de cinq ans						
Sous-total						
VALEUR RÉSIDUELLE						
- à un an au plus						
- à + d'un an et cinq ans au plus						
- à + de cinq ans						
Sous-total						
Montant pris en charge dans						
l'exercice						

Charge future concernant les indemnités de départ en retraite comprise dans la réserve sociale.

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé)

Cautions reçues et données.

NÉANT